



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2010.1345**

Séance publique du

16 décembre 2010

Présidence de Monsieur Jean CHORRO,
Adjoint au Maire

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20101216-13135- DE-1-1_0
Date de signature : 17/12/10
Date de réception : vendredi 17 décembre 2010
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXECUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITE ✓</p>

**OBJET : MARCHÉ DE TRAVAUX A BONS DE COMMANDE POUR LES BÂTIMENTS ET
PROPRIÉTÉS COMMUNALES**

Le 16/12/10 à , le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le Vendredi 10 Décembre 2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Gérard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Jacques AGOPIAN à M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Chantal DAVENNE, Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Gérard BRAMOULLÉ à M. Jules SUSINI, M. François-Xavier DE PERETTI à Mme Brigitte DEVESA, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Fatima DRAOUZIA, M. Robert FOUQUET à M. Eric CHEVALIER, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, Mme Sophie JOISSAINS à M. Francis TAULAN, Mme Maryse JOISSAINS MASINI à M. Jean CHORRO, M. Christian LOUIT à M. Gérard GERACI, Mme Reine MERGER à M. Alexandre GALLESE, M. Jean-Marc PERRIN à Mme Christine BERNARD, Mme Catherine RIVET-JOLIN à M. Stéphane PAOLI

Excusés sans pouvoir :

M. Lucien AMBROGIANI, M. Yannick DECARA, M. Jacques GARCON, Mme Fleur SKRIVAN

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.



08.04

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 16/12/10

RAPPORTEUR : M. Maurice CHAZEAU
CO-RAPPORTEUR(S) : Mme Odile BONTHOUX

Politique Publique : VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : MARCHE DE TRAVAUX A BONS DE COMMANDE POUR LES BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS COMMUNALES - Décision du Conseil

Mes chers collègues,

Le présent marché est le renouvellement des marchés n°A6.060, A6.061, A7.115, A6.063, A6.064, A6.066, A6.067, A8.102, A6.069, A8.103, A6.071, A6.072, A6.074, A6.075, A6.065 et A6.073, M10.004, A6.076, A6.077, A6.078, A8.104, M7.062, A8.013, A6.081, A6.082, A9.004, arrivant tous à expiration le 31 décembre 2010.

Il s'agit d'un appel d'offres ouvert, soumis aux dispositions des articles 33 3^{al.} et 57 à 59 du Code des marchés publics, passé en application de l'article 77 du Code des marchés publics relatif aux marchés à bons de commande.

Le marché est conclu pour une période initiale de 1 an, du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011. Il peut être reconduit par périodes successives de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 an(s), sans que ce délai ne puisse excéder le 31 décembre 2014.

Le patrimoine communal comporte un peu plus de 600 bâtiments très diversifiés, d'époques très différentes et situés sur une commune dont l'étendue géographique est importante. Pour cette raison, les lots sont regroupés par secteurs :

- Secteur 1 : bâtiments à usage administratif, sportif, jeunesse, social, culturel et cultuel (lots 1 à 7)
- Secteur 2 : bâtiments à usage scolaire, associatif et divers (lots 8 à 14)
- Secteur 3 : tous bâtiments confondus [secteur 1 + secteur 2] (lots 15 à 25)

Les montants minimum et maximum de chaque lot pour la période initiale et pour chaque période de reconduction sont respectivement de :

Lot	Désignation	Montant en euros (H.T.)	
		Minimum	Maximum
SECTEUR 1 : Bâtiments administratifs, sportifs, jeunesse, sociaux, culturels et cultuels			
01	Gros œuvre - maçonnerie générale	200 000,00	800 000,00
02	Menuiseries bois	80 000,00	320 000,00
03	Electricité	200 000,00	800 000,00
04	Plomberie-Sanitaire	100 000,00	400 000,00
05	Chauffage	100 000,00	400 000,00
06	Peinture et vitrerie	100 000,00	400 000,00
07	Faux plafonds, cloisons et doublage	50 000,00	200 000,00
SECTEUR 2 : Bâtiments scolaires, associatifs et divers			
08	Gros œuvre et maçonnerie générale	200 000,00	800 000,00
09	Menuiseries bois	50 000,00	200 000,00
10	Electricité	200 000,00	800 000,00
11	Plomberie - sanitaire	100 000,00	400 000,00
12	Chauffage	100 000,00	400 000,00
13	Peinture et vitrerie	100 000,00	400 000,00
14	Faux plafonds, cloisons et doublage	100 000,00	400 000,00
SECTEUR 3 : tous bâtiments confondus (secteurs 1 + 2)			
15	Serrurerie et menuiseries métalliques	150 000,00	600 000,00
16	Menuiseries aluminium	100 000,00	400 000,00
17	Revêtements de sols souples	100 000,00	300 000,00
18	Revêtements de sols durs	60 000,00	240 000,00
19	Courants faibles et téléphonie - Informatique	70 000,00	280 000,00
20	Climatisation	100 000,00	400 000,00
21	Volets roulants	20 000,00	80 000,00
22	Étanchéité	50 000,00	200 000,00
23	Maçonnerie sur patrimoine ancien	80 000,00	320 000,00
24	Travaux acrobatiques	100 000,00	400 000,00
25	Tous corps d'état	80 000,00	320 000,00
	TOTAUX	2 570 000,00	10 180 000,00

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la presse le 9 mars 2010 et publié au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics et au Journal Officiel de l'Union Européenne le 12 mars 2010. Cet appel d'offres était également consultable par voie électronique. La date limite de réception des plis avait été fixée au 26 avril 2010 à 12h00.

Aucune variante n'était autorisée, aucune option n'était proposée.

Les critères retenus pour l'analyse des candidatures énoncés dans le règlement de la consultation étaient les suivants :

- Garanties et capacités techniques et financières
- Capacités professionnelles
- Concernant le lot 23 : "maçonnerie sur patrimoine ancien" : les candidats devront être impérativement titulaires de la qualification "218 restauration patrimoine ancien" ou "219 restauration monuments historiques" ou équivalente.

- Concernant le lot 19 : “courants faibles et téléphonie - Informatique” : les candidats devront fournir la preuve de leur capacité professionnelle à intervenir sur les réseaux et équipements téléphoniques.

La Commission d’Appel d’Offres, réunie le 20 mai 2010, a procédé à l’ouverture des plis et à l’analyse des candidatures. Celles-ci ont été déclarées conformes. Elle a ensuite confié l’analyse des offres à la Direction des Bâtiments.

Les critères retenus pour le jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation étaient les suivants avec leur pondération :

- Prix : 50%, par application de la formule :
Note du candidat = (Prix le moins disant/prix du candidat) x 50
- Valeur technique : 50%, analysée comme suit :

SOUS-CRITERES DE LA VALEUR TECHNIQUE	NOTE SUR
<p><u>Sous-critère 1 : MOYENS HUMAINS ET MATERIELS</u> Une note décrivant les moyens humains que l’entreprise se propose de mettre à disposition du Maître d’Ouvrage :</p> <p>a) Organigramme b) Nombres de personnes mis à disposition : encadrement, techniciens, ouvriers c) Pour chacune d’entre elles : joindre CV nominatif (faisant ressortir niveau d’étude, formation, qualifications professionnelles, expériences), habilitations spécifiques au lot (électrique, gaz, conduite d’engin, CACES...) d) matériels spécifiques au lot</p>	30
<p><u>Sous-critère 2 : ORGANISATION GENERALE</u> Une note de l’entreprise précisant l’organisation qu’elle se propose de mettre en place pour l’exécution des travaux du corps d’état concerné :</p> <p>a) Fonctions, missions, responsabilités, et modalités d’intervention des interlocuteurs du maître d’ouvrage. b) Contrôles internes des différentes phases des opérations, notamment celles indiquées aux articles 7 et 9 du C.C.P. c) Préparation et conduite des chantiers</p>	30
<p><u>Sous-critère 3 : ORGANISATION PARTICULIERE</u> Une note détaillée de l’entreprise expliquant les mesures qu’elle entend prendre afin de mettre à disposition du Maître d’Ouvrage le personnel nécessaire à l’exécution des travaux :</p> <p>a) Durant les congés annuels et scolaires b) Pour exécuter les travaux sur au moins deux chantiers simultanément c) Pour les interventions urgentes (pour les lots concernés) d) Note détaillée de l’entreprise expliquant les mesures qu’elle entend prendre pour la conduite de chantiers en milieux occupés</p>	40

Pour les lots :

- **1** (gros œuvre / maçonnerie générale – Secteur 1)
- **3** (Electricité – Secteur 1)
- **5** (Chauffage – Secteur 1)
- **8** (gros œuvre / maçonnerie générale – Secteur 2)
- **10** (Electricité – Secteur 2)
- **12** (Chauffage – Secteur 2)
- **15** (Serrurerie et menuiseries métalliques– Secteur 3)

- **16** (Menuiseries aluminium– Secteur 3)
- **19** (Courants faibles et téléphonie – Informatique– Secteur 3)
- **20** (Climatisation– Secteur 3)
- **23** (Maçonnerie sur patrimoine ancien– Secteur 3)

Le sous-critère numéro 2 de la valeur technique comprenait un élément supplémentaire repéré d) noté ci-après.

LOTS: 1 – 3 – 5 - 8 – 10 – 12 – 15 – 16 – 19 – 20 - 23	
SOUS-CRITERES DE LA VALEUR TECHNIQUE	NOTE SUR
Sous-critère 2 : ORGANISATION GENERALE	
Une note de l'entreprise précisant l'organisation qu'elle se propose de mettre en place pour l'exécution des travaux du corps d'état concerné :	
a) Fonctions, missions, responsabilités, et modalités d'intervention du ou des interlocuteurs du maître d'ouvrage.	
b) Contrôles internes des différentes phases des opérations, notamment celles indiquées aux articles 7 et 9 du C.C.P.	
c) Préparation et conduite des chantiers	
Une note décrivant la gestion des petites études techniques, plans d'exécution, de récolement et des documents mentionnés à l'article 11 du C.C.P	
	30

Au cours de la séance du 4 novembre 2010, les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont décidé, au vu du rapport d'analyse et en application des dispositions du règlement de la consultation, de retenir comme offres économiquement les plus avantageuses celles proposées par les candidats suivants :

N° LOT	DESIGNATIONS	ATTRIBUTAIRES	MONTANTS € HT PORTE AU DQE
1	Gros œuvre - maçonnerie générale	Entreprise CONSTRUCTION LUYNOISE – 13 LUYNES	448 312,00
2	Menuiseries bois	Entreprise BOUZE - 13 EGUILLES	198 262,00
3	Electricité	Entreprise INEO - 13 AIX EN PROVENCE	319 826,65
4	Plomberie-Sanitaire	Entreprise COOPERATIVE MARSEILLAISE – 13 MARSEILLE	215 340,00
5	Chauffage	Entreprise EURECLIM - 13 GEMENOS	87 213,15
6	Peinture et vitrerie	Entreprise DELEGARDE - 13 AIX EN PROVENCE	202 068,80
7	Faux plafonds, cloisons et doublage	Entreprise GER – 13 MARSEILLE	136 350,00
8	Gros œuvre et maçonnerie générale	Entreprise CONSTRUCTION LUYNOISE – 13 LUYNES	473 392,00
9	Menuiseries bois	Entreprise BOUZE - 13 EGUILLES	237 354,55
10	Electricité	Entreprise INEO - 13 AIX EN PROVENCE	373 479,66
11	Plomberie - sanitaire	Entreprise COOPERATIVE MARSEILLAISE – 13 MARSEILLE	100 915,00

12	Chauffage	Entreprise EURECLIM - 13 GEMENOS	92 554,94
13	Peinture et vitrerie	SOCIETE D'ENTREPRISES FRANCAISES D'APPLICATION TECHNIQUE - 13 PUYRICARD	196 875,84
14	Faux plafonds, cloisons et doublage	Entreprise GER - 13 MARSEILLE	136 350,00
15	Serrurerie et menuiseries métalliques	Entreprise FTTS - 13 MARSEILLE	467 419,00
16	Menuiseries aluminium	Entreprise PROVENCALE D'ALUMINIUM - 13 ROQUEVAIRE	230 134,42
17	Revêtements de sols souples	Entreprise MUST INDUSTRIE - 13 LES PENNES MIRABEAU	164 766,50
18	Revêtements de sols durs	Groupe d'entreprises PALLANCA/HUGOU (PALLANCA mandataire) - 13 PUYRICARD	143 450,00
19	Courants faibles et téléphonie - Informatique	Entreprise VECTRAL - 13 AIX EN PROVENCE	62 324,79
20	Climatisation	Groupe d'entreprises ENERGETIQUE SANITAIRE/SOGEPLASS (ENERGETIQUE SANITAIRE mandataire) - 13 MARSEILLE	143 350,00
21	Volets roulants	Entreprise L'OUVERTURE - 13 MARSEILLE	77 638,76
22	Étanchéité	Entreprise ALPHA SERVICE - 13 MARSEILLE	73 183,00
23	Maçonnerie sur patrimoine ancien	Entreprise GIRARD - 13 AIX EN PROVENCE	133 204,41
24	Travaux acrobatiques	Entreprise TGH - 13 EGUILLES	183 102,90
25	Tous corps d'état	Groupe d'entreprises AIX CHAUFFAGE SANITAIRE (ACS)/HUGOU/CONSORTIUM ELECTRIQUE (ACS mandataire) - 13 AIX EN PROVENCE	203 312,68

En conséquence, mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

AUTORISER Madame le Député Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Marchés Publics à signer les marchés, ainsi que leurs reconductions éventuelles, portant sur l'entretien des bâtiments et propriétés communales au profit de la Ville d'Aix en Provence pour une période initiale allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011 inclus et pouvant être reconduit trois fois un an de manière express, avec :

N° LOT	ATTRIBUTAIRES
1	Entreprise CONSTRUCTION LUYNOISE
2	Entreprise BOUZE
3	Entreprise INEO
4	Entreprise COOPERATIVE MARSEILLAISE

5	Entreprise EURECLIM
6	Entreprise DELEGARDE
7	Entreprise GER
8	Entreprise CONSTRUCTION LUYNOISE
9	Entreprise BOUZE
10	Entreprise INEO
11	Entreprise COOPERATIVE MARSEILLAISE
12	Entreprise EURECLIM
13	SOCIETE D'ENTREPRISES FRANCAISES D'APPLICATION TECHNIQUE
14	Entreprise GER
15	Entreprise FTTS
16	Entreprise PROVENCALE D'ALUMINIUM
17	Entreprise MUST INDUSTRIE
18	Groupement d'entreprises PALLANCA/HUGOU (PALLANCA mandataire)
19	Entreprise VECTRAL
20	Groupement d'entreprises ENERGETIQUE SANITAIRE/SOGEPLASS (ENERGETIQUE SANITAIRE mandataire)
21	Entreprise L'OUVERTURE
22	Entreprise ALPHA SERVICE
23	Entreprise GIRARD
24	Entreprise TGH
25	Groupement d'entreprises AIX CHAUFFAGE SANITAIRE (ACS)/HUGOU/ CONSORTIUM ELECTRIQUE (ACS mandataire)

**2010.1345 - MARCHÉ DE TRAVAUX A BONS DE COMMANDE POUR LES BÂTIMENTS
ET PROPRIÉTÉS COMMUNALES**

Présents et représentés	: 51
Présents	: 37
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 51
Pour	: 51
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Jean CHORRO, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : Vendredi 17 Décembre 2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**